

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 10 AVRIL 2025****Délibération n° 2025_016****RELAIS DES SOLIDARITÉS : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AU
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE -
AUTORISATION – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 28 mars 2025 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Ghislaine BOUVIER, , Fabienne JOUVET (Procuration à Emilie MARCHES), Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Kubilay ERTEKIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Kubilay ERTEKIN

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle au Conseil d'Administration qu'au cours de l'année 2024, l'épicerie sociale a accueilli une quarantaine de personnes. Ces personnes sont en majorité des femmes, vivant seules avec leurs enfants.

L'épicerie sociale est l'un des outils du CCAS permettant de lutter contre le surendettement et d'accompagner les usagers autour des questions de budget, de santé et d'alimentation. L'épicerie est ainsi un outil permettant d'accompagner les habitants qui ont des difficultés budgétaires.

Au cours de l'année 2025, le budget du CCAS prévoit également la création d'un poste d'animateur territorial pour développer le projet d'épicerie mobile. Un travail est notamment en cours pour installer l'épicerie mobile à Beaudésert. De plus, au-delà de la vente de fruits et légumes, des animations autour des droits sociaux, de l'alimentation, de la santé seront proposées avec l'ensemble des acteurs du quartier (centre sociaux, école, associations, habitants...).

Dans le cadre de ce projet, le CCAS renouvelle en 2025 sa demande de subvention, auprès du Département à hauteur de 25 000.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

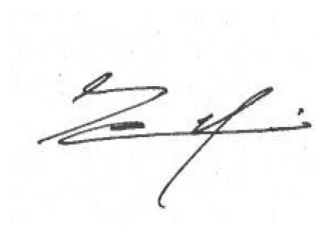
- Autoriser Monsieur le Président du CCAS à solliciter auprès du Département de la Gironde, la subvention de fonctionnement 2025 relative à l'Épicerie Solidaire, d'un montant de 25 000.00€,
- Autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce dispositif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **12** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 10 avril 2025

Kubilay ERTEKIN
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.